

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2022

Décisions du Maire

Délibérations

1. Approbation du compte administratif 2021 - budget annexe des remontées mécaniques (ancien budget 298 - comptabilité M 43) ;
2. Approbation du compte administratif 2021 - budget annexe régie des remontées mécaniques (budget 29010 - comptabilité M 43) ;
3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe des remontées mécaniques (ancien budget 298) ;
4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe régie des remontées mécaniques (budget 29010) ;
5. Affectation des résultats d'exploitation 2021 consolidés du budget annexe des remontées mécaniques (ancien budget 298) et du budget annexe régie des remontées mécaniques (budget 29010) ;
6. Vote des 2 taxes directes locales pour 2022 ;
7. Approbation du Budget Primitif 2022 - budget principal (comptabilité M 14) ;
8. Approbation du Budget Primitif 2022 - budget annexe de l'eau (comptabilité M 49) ;
9. Approbation du Budget Primitif 2022 - budget annexe régie des remontées mécaniques (comptabilité M 43) ;
10. Approbation du Budget Primitif 2022 - budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4) ;
11. Approbation du Budget Primitif 2022 - budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4) ;
12. Suppression de l'assujettissement de la station de Pelvoux-Vallouise à la taxe communale portant sur les recettes brutes provenant de la vente des titres de transport ;
13. Actualisation du tableau des effectifs des agents communaux ;
14. Signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département des Hautes-Alpes ;
15. Signature d'une convention de partenariat pour l'accès aux services numériques avec le Département des Hautes-Alpes ;
16. Modification du règlement du service public de l'eau potable ;
17. Réalisation d'échanges fonciers aux lieux-dits « le Poët et la Lauza et les Abeilles » ;
18. Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Le Riou » ;
19. Acquisition de trois parcelles au lieu-dit « Les Ribes » ;
20. Acquisitions foncières auprès d'une indivision ;
21. Signature d'une convention avec le SyME 05 portant autorisation de passage de réseaux électriques sur un chemin rural ;

Questions diverses